

Dans les premières années du XXème siècle, le commerce des armes devint florissant tant dans le Golfe qu'en Afrique. "L'acte général de Bruxelles" (1889) en stipulait les règlements . Cependant, certains ports africains interdits continuaient à recevoir des armes clandestinement, transportées par des boutres, alors même que des "bédènes" (embarcations légères) traversaient à la lanterne le Golfe chargées de fusils et de poudre ... Les maisons françaises Goguyer et Léon- Dieu à Mascate avaient ouvert des entrepôts où venaient se réassortir les différentes contrebandes. Tout ce trafic allait bon train.

En 1904, la Grande-Bretagne proposa à la France que ce trafic cessât. Il y eut entre les deux gouvernements, des tractations qui finalement échouèrent : la France avait proposé d'échanger le territoire de Gambie, enclave britannique dans une colonie française le Sénégal, contre le commerce des armes. Des négociations eurent lieu entre le gouvernement britannique et le Sultan mais le trafic ne cessa effectivement qu'en 1913.

Bourbon, l'île de France , les Comores puis à la période coloniale Madagascar, tous ces nom d'Iles que la France eut sous sa domination disaient et disent encore aujourd'hui que les intérêts français dans l'Océan Indien ont traversé les siècles.

Fortement attachée à ce pouvoir insulaire la France dépêcha expéditions, navigateurs, émissaires, auprès des Sultans de Mascate dont les gouverneurs jalonnaient les îles de la côte africaine. Négociations, transactions menées ou à Mascate, ou à Zanzibar, lorsqu'un Sultanat y fut établi, témoignent de ce souci de maintenir des liens étroits entre des pays dont les intérêts dans l'Océan indien étaient si proches.

Les représentations diplomatiques n'intervinrent que plus tardivement ; elles ne firent que corroborer, certes avec succès, les relations et les échanges entre les deux pays qui les avaient largement précédés.

L'expansion européenne alla s'amplifiant et s'accéléralant dans les dernières années du XIXème siècle. La montée des politiques coloniales des puissances européennes cristallisa les rivalités et magnifia les enjeux .

Qui avait des intérêts côtiers, qui à la suite des commerçants arabes voulait pénétrer dans le continent et élargir son réseau commercial.

La Grande-Bretagne ne manifestait pas d'intérêt à l'égard des acquisitions territoriales en Afrique. Les Indes et la protection des routes maritimes et terrestres qui y conduisaient, était son principal souci.

L'Allemagne, par contre , voulait prendre pied en Afrique centrale au-delà du lac Tanganyika, sur lequel elle avaient mis la patte. De ce fait, les Anglais changèrent de politique et avant qu'il ne fut trop tard, voulurent s'assurer des droits sur certaines régions, possessions du Sultan. En 1886, une commission internationale procéda à une délimitation des zones d'influence anglaise et allemande. Modifiée à plusieurs reprises, cette convention déboucha en 1890 sur la déclaration d'un protectorat britannique à Zanzibar.

Dans le même temps, la Belgique sous Léopold II, avait entamé une ardente politique coloniale au Congo. Des missions avaient été envoyées qui avaient rencontré les Omani établis dans la boucle du Congo ; les Stanley Falls étaient devenus le centre de cet empire marchand arabe qu'ils avaient partagé en districts parfaitement délimités, chacun étant sous l'autorité d'un de leurs chefs. Menacés par les prétentions des puissances occidentales, les Omani revendiquèrent des droits souverains sur les régions où ils commerçaient. Un conflit éclata en 1892. Le royaume arabe du Congo tomba sous la domination belge.

A la même période, les enjeux internationaux s'exacerbaient dans le Golfe. La France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Russie tsariste se retrouvaient autour de cet axe stratégique, ces deux dernières ayant des projets de chemins de fer qui s'achèveraient sur un port en eau chaude dans le Golfe, les autres voulant assurer leur route des Indes. La France souhaitait à la fois établir un relais postal à l'entrée du Golfe et y avoir un dépôt de charbon pour approvisionner ses bateaux. Rappelons que ce projet fut l'objet d'une opposition vigoureuse des Britanniques et que d'incident, il tourna en litige sérieux au cours duquel le Sultan dut prendre position et retirer à la France sa concession de Bandar-Jissah.

que le Sultan lui-même en prit ombrage, redoutant une alliance contre lui. Cependant Broquant, dont l'influence fut limitée en raison de son court séjour, fut en effet emporté par la maladie trois ans après son arrivée (1847).

Il n'y eut plus de représentation à Zanzibar pendant deux ans jusqu'à l'arrivée de Belligny en octobre 1849, qui défendit avec véhémence les intérêts français sur la côte orientale. Cependant la station navale de Bourbon, qui avait été à l'origine de l'influence française dans la région fut supprimée en 1852 et dès lors aucun bateau français n'apparut plus sur la côte swahili. En 1855, Cochet, consul qui succéda à Belligny, se plaignait amèrement de cet état de chose. Le Sultan Said étant mort en 1854, Cochet tenta d'exercer une influence sur Majid, son successeur. Les litiges de succession entre Thuwaini à Mascate et Majid à Zanzibar qui suivirent la mort du Sultan Said décidèrent Majid à faire appel au soutien français .

La France eut en permanence des représentants dans l'île qui veillaient à ses intérêts dans la zone. En effet les commerçants de Marseille avaient entamé avec Zanzibar un commerce régulier en dépit des interprétations restrictives du traité de 1844 que leur imposait le Sultan. Charles de Vienne qui fut consul en 1873 fut suivi d'Ottavi, qui devait ultérieurement devenir le premier vice-consul de la France à Mascate en 1894.

A défaut de représentations diplomatiques officielles en Oman et dans le Golfe, la France et ses différents gouvernements dépêchèrent, à chaque occasion, des négociateurs et des bâtiments de la marine chargés de faire valoir les intérêts français auprès du Sultan et de négocier au mieux des accords réciproques.

4) Les enjeux internationaux au XIXème siècle dans l'Océan Indien, en Afrique et dans le Golfe

Au milieu du XIXème siècle, Zanzibar étant à son apogée, les convoitises étrangères s'attisèrent. L'Océan Indien était le lieu de rassemblement des puissances occidentales. S'y retrouvaient l'Allemagne, la France , la Grande-Bretagne, les Etats-Unis.

Ces derniers, après la Grande-Bretagne et la France, avaient signé un traité de commerce avec le Sultan. Ils avaient des représentants résidant dans l'île ; ils étaient alors, avec l'Inde, le plus gros acheteur d'ivoire de la côte orientale.

fut le premier consul français envoyé à Zanzibar, au moment de la signature du Traité de 1844.

La traite, qui avait suscité les premières indignations internationales, indisposait profondément les Anglais qui menèrent des campagnes répétées et prirent la tête de la lutte anti-esclavagiste.

La France accorda aux boutres arabes qui commerçaient à Bourbon ou aux Comores le droit de battre pavillon français. Cette décision entérinée par un arrêté du gouverneur de Mayotte prit effet en 1846. Rappelons qu'elle stipulait que tout navire autorisé à naviguer sous pavillon français devait être pourvu d'un rôle d'équipage (...) "des noms et prénoms du capitaine et des matelots et ceux des passagers qui y sont inscrits, avec la date de leur embarquement". Le trafic continua en dépit des marins anglais qui multipliaient les contrôles, les arraisonnements, les captures et les destructions. La Grande-Bretagne affirmait que les titres de francisation des boutres permettaient aux "protégés" français de détourner le dispositif mis en oeuvre pour réprimer la traite. Incidents, tensions, affrontements se multiplièrent.

A Mascate, le vice-consul français Ottavi vérifiait les titres de francisation et les cargaisons en se rendant à Sur, d'où la majorité des boutres étaient originaires et où ils relâchaient pendant l'entre-mousson. Ses manoeuvres habiles déjouaient les stratégies anglaises. Après la capture par les Portugais du Mozambique de douze boutres de Sur battant pavillon français et se livrant à un commerce prohibé, les relations franco-britanniques s'envenimèrent. Le litige fut soumis au tribunal international de la Haye. Le 8 août 1905, le tribunal donna raison pour l'essentiel à la thèse britannique.

3) Etablissement de relations diplomatiques : la mise en place des consulats .

Bien que le gouverneur de Bourbon et Rousseau aient souhaité dès le XVIII^{ème} siècle la création d'un consulat français à Mascate et qu'ultérieurement le Comité de Salut Public ait décidé d'envoyer Beauchamp, astronome réputé, celui-ci n'arriva jamais jusqu'à Mascate puisqu'il s'arrêta en Egypte...

Ce fut à Zanzibar en 1844 que fut envoyé, sous le régime de Sultan Said, le premier consul français Broquant, capitaine de vaisseau. Il noua des relations si privilégiées avec le résident anglais Hamerton

"colonial" avec l'Angleterre convainquit le gouvernement français alors la Monarchie de juillet - de renoncer à faire valoir ses droits sur Madagascar. L'établissement insulaire de Mayotte d'une étendue restreinte donnait à la France le port dont elle avait besoin au delà du Cap de Bonne Espérance. En effet, elle voulait continuer à exercer son contrôle sur le canal du Mozambique qui livrait passage vers des îles qu'elle avait alors sous sa domination ou convoitait. La tentative de l'établissement d'un protectorat français sur l'île Anjouan fut déjouée par l'Angleterre. Cependant en 1847, la Grande-Bretagne reconnut de fait, par le salut du pavillon français, l'établissement de la France à Mayotte. Sir John Kirk, résidant anglais à Zanzibar écrivait "qu'incontestablement la France avait consolidé son pouvoir dans l'Océan indien en s'installant aux Comores, ce qui lui donnait un avantage commercial et une influence politique sur Zanzibar où beaucoup de ressortissants des Comores détenaient des postes de confiance importants" (Archives du Foreign office).

La France espérait bien en effet mettre à profit pour son compte l'essor économique dont jouissait Zanzibar, principal entrepôt de la côte orientale. Le commerce, l'ivoire et les épices multiplièrent par cinq en cinquante ans les revenus que tiraient les sultans des taxes douanières.

La France négocia des accords commerciaux mais voulut également se faire concéder des terres dans la grande île afin d'y installer des planteurs qui cultiveraient girofle, coprah, ces riches produits tropicaux. Le Sultan mettait des terres à la disposition du gouverneur de Bourbon ; ces plantations françaises seraient exemptées de toutes taxes pour une dizaine d'années. En retour, le gouverneur enverrait des planteurs qui ne seraient d'aucun coût particulier pour la cassette du Sultan, le girofle exporté de Bourbon vers les territoires arabes serait également exempté de taxes et enfin le gouverneur s'engageait à assurer la sécurité des sujets omani qui viendraient relâcher et commercer à Bourbon.

Dans ce contexte, la création d'un consulat qui avait été recommandé par Guillain, après son expédition de 1838 dans l'Océan Indien et sur la côte orientale d'Afrique, s'imposa. Le consul "éclairerait le gouvernement sur les moyens les plus efficaces d'étendre les relations commerciales de ces contrées avec la France" (Archives des Affaires Etrangères). Il aurait aussi pour mission de contrebalancer l'influence des résidents britanniques solidement implantés dans l'île. Broquant

Au cours de ce siècle, l'influence omanie s'étendit vers le sud aux Comores en particulier où des commerçants omanis avaient établi des comptoirs. Les Français entretenaient des visées non seulement sur les Comores, mais aussi sur Madagascar. Ils entendaient donc délimiter et négocier avec l'Oman leurs zones d'influence particulières.

Dans un premier temps, ce furent des mesures commerciales qui furent scellées : système d'immunités réciproques telles franchises de droits de navigation, exemption de droits de douane.

Ainsi le gouverneur de Bourbon, Freycinet, autorisa-t-il en 1822 les navires mascati à une franchise d'entrée et de sortie pour des produits tels que le sucre, le muscade et l'essence de girofle. En retour, un capitaine de vaisseau fut dépêché à Mascate afin de s'assurer des bonnes dispositions du Sultan à l'égard des bâtiments français venant de Bourbon.

Les manifestations de bon vouloir se multiplièrent des deux côtés. Rappelons que l'acquisition en 1840 par la France de Nossi-Bê et de Mayotte la placèrent au cœur des sultanats des Comores et dans le voisinage de Zanzibar où le Sultan avait la même année fixé sa résidence.

Le projet d'un traité avec l'Oman naquit ; il devait entériner les pratiques commerciales déjà en cours et assurer la stabilité des échanges futurs. Il fut signé le 17 novembre 1844, Romain Desfossés étant alors gouverneur de Bourbon.

2) Les rivalités franco-britanniques dans l'Océan indien

Sur le plan politique, la France entendait maintenir l'indépendance des îles qui ne relevaient pas de sa souveraineté et de s'opposer à toute tentative directe ou indirecte de mainmise sur ces terres par une tierce puissance.

Elle se heurtait à l'influence grandissante de la Grande-Bretagne dans l'Océan indien, qui surveillait les avancées françaises.

L'occupation de Nossi-Bê en 1841 avait soulevé une première protestation de l'Angleterre. La France, craignant de voir les Anglais la devancer aux Comores, en accord avec le Sultan, décida l'occupation de Mayotte. Mais l'extension éventuelle d'un conflit

LA FRANCE, L'OMAN ET L'OCEAN INDIEN

Colette LE COUR GRANDMAISON

La France fut de longue date présente dans l' Océan indien. Dès le XVIIIème siècle , ses voiliers fréquentaient assidûment la côte orientale d' Afrique en quête de main-d' oeuvre pour ses îles à sucre (île de France et Bourbon). Ce fut, en premier lieu, les comptoirs portugais du Mozambique qui approvisionnèrent les plantations de ces îles.

A la fin du XVIIIème siècle, l'essentiel de cette main d'oeuvre provenait de Kilwa .

En 1785, l' Imam de Mascate qui, après diverses péripéties, avait rétabli son autorité sur cette île méridionale de la côte orientale, devint l'interlocuteur obligé. La France dépêcha alors à Mascate un négociateur, Rosilly, qui devait jeter les bases d'accords commerciaux avec Oman pour ce trafic méridional.

Des relations triangulaires entre l'Oman, la France et les gouverneurs arabes des îles de la côte est-africaine se nouèrent, certes au vu d'intérêts commerciaux à court terme, mais aussi dans le but politique d'établir avec les Imams de Mascate des relations fortes et privilégiées.

1) Rappel historique

Oman exerçait au XVIIIème siècle sa suzeraineté sur une partie de la côte orientale d'Afrique et sur les îles adjacentes. Quelques 300 Arabes à la fin de ce siècle s'égrenaient dans ces îles d'où ils assuraient le commerce et la traite. Kilwa Kiomani, au débouché des routes intérieures des régions du lac Malawi, était en 1785 sous l'hégémonie omanie. Il importait donc pour la France d'entretenir des relations politiques avec les Imams d'Oman et de traiter localement avec les gouverneurs de l'imâmat.

L'Oman et la France menaient alors dans l'Océan Indien une politique expansionniste. Le but en était de s'assurer le contrôle commercial des îles